



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2026-04

Séance du 12 février 2026 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-six, le jeudi douze février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le quatre février, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 23

Ayant pris part à la
délibération : 29

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémi ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Eric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés donnant procuration : Monsieur Jean-François COMBELLES donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Françoise HOULES donnant procuration à Madame Véronique LACROIX, Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Henri VIAULES, Monsieur Alain BOYER donnant procuration à Pascal THIERY, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Madame Christiane ENJALBERT, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Nathalie FABRE, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX

Objet de la délibération : Développement économique - ZAE Lomers : Constat de renonciation de la vente à la Société ATHERMA

Monsieur le Président indique à l'assemblée que M. NAVARRO, gérant de la société ATHERMA ne souhaite plus se porter acquéreur du foncier sur la zone d'activité économique (ZAE) de la Plaine à Lomers. La Communauté de communes peut en conséquence révoquer l'offre de vente qui lui avait été faite par délibération n°2025-049 en date du 10 avril 2025.

Il convient donc de prendre une nouvelle délibération constatant la renonciation, annulant la délibération initiale d'offre de vente et autorisant la remise du foncier économique à la vente.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de constater la renonciation de ladite vente.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn

La Secrétaire de séance,

Véronique LACROIX